



SECTION
SAVOIE

RÈGLES DE GESTION : CE QUI VA CHANGER !

Comme vous avez pu le lire si vous en avez pris le temps, la DGFIP a décidé de modifier les règles de gestion et ce afin de freiner le turn-over excessif dont pâtissent les services et mieux pourvoir les postes vacants.

A cela **FO** répond que, s'il existe une réelle volonté de combler les vacances d'emplois, il faudrait commencer par budgéter lesdits emplois.

Parce qu'entre les suppressions d'emplois et ceux que le budget ne peut pas prendre en charge, ça finit par faire beaucoup. Beaucoup trop !!!!

Suppression du mouvement complémentaire à compter du 1er mars 2017 pour les B et les A " pour ne pas déstabiliser les équipes de travail entre deux mouvements généraux ".

Par contre, pour ceux qui ont des vacances d'emplois ou des départs en retraite dans leur poste/service, ils devront attendre plus longtemps !

A noter toutefois, que les demandes prioritaires seront examinées à l'élaboration des mouvements A et B du 1er septembre.



SEUL SYNDICAT DE LA DGFIP A REVENDIQUER

2 VRAIS MOUVEMENTS DE MUTATIONS

1 EN SEPTEMBRE
1 EN MARS



+ DE LIBERTÉ
+ DE CHANCE D'ÊTRE MUTÉ
+ DE CHANCE DE RÉSOUDRE DES SITUATIONS DIFFICILES

Mouvement spécifique des cadres B mis en place au dernier trimestre 2016 qui concernera des services ciblés restés vacants après le mouvement du 1er septembre.

Durée minimale à compter de 2016 : 3 ans pour les B stagiaires dans leur domaine d'activités (possibilité toutefois de demander une mutation annuelle mais dans ledit domaine) et 3 ans également pour les C stagiaires dans leur direction et RAN de 1ère affectation (1 an si prioritaire au nom du rapprochement familial).

Vœux des cadres B : ils devront désormais choisir entre 5 grand blocs (contre 9 précédemment) :

- la fiscalité personnelle,
- la fiscalité professionnelle,
- la gestion des comptes publics,
- les services de direction
- l'équipe de renfort.

Révision éventuelle des RAN : ce sujet devrait faire l'objet d'un processus de dialogue social local et national. Il est à craindre vu l'état du dialogue social que les directions encore une fois, vont imposer leurs vues ! Au final, cela sclérose les demandes de mutations.



Rappelons aux collègues que la meilleure manière d'aborder une demande de mutation est d'inscrire **TOUS** les postes souhaités dans l'ordre de la préférence.... et ce ,même si la liste est longue !

En n'oubliant pas les ALD à la résidence, à la fin de chaque résidence. Ainsi que les postes d'ALD au département.